

Règlement et Modalités Course Des Lumières (CDL)

- Article 1 : Organisateur

La CDL est une course nature organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Nouméa (ASPN),
notre contact : aspn988@gmail.com ou cedrick.maroquin@ville-noumea.nc
Téléphone : 779.902

- Article 2 : Date, Horaires et circuit

La CDL aura lieu le 11/12/2026 à la promenade Pierre Vernier

Parcours de 5km chronométré : Le départ /arrivée se fera à hauteur de Amorino et un demi-tour entre les deux premiers parkings de la promenade Pierre Vernier . Départ 18h45

Parcours de 3km non chronométré : le départ/arrivée se fera à hauteur de Amorino et un demi-tour à hauteur du skate parc . Départ entre 19h00 et 19h30

Voir Annexe 1(parcours en pointillé)

Le retrait des dossards se fera une heure avant le départ

- Article 3 : Conditions d'inscription

La CDL km est ouverte à la catégorie d'âge 16 ans et plus avec autorisation parentale

La CDL 3 kms est ouverte à la catégorie d'âge 14 ans et plus autorisation parentale

La participation à la course des 5 kms est soumise à la présentation obligatoire :

-Soit d'une licence FFA ou d'un PPS en cours de validité à la date de la course via le lien suivant :

<https://pps.athle.fr/>

le PPS adulte au prix de 5 euros valable 1 an

le PPS mineurs gratuit valable uniquement sur une course

- Article 4 : Inscription

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via la plateforme INLIVE.NC

Le prix des inscriptions est fixé pour la course des 5 kms chronométré à 1500 cfp et 1000cfp pour les 3 kms non chronométré

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé

- Article 5 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif aucun remboursement possible

- Article 6 : Assurance

L'ASPN est couverte par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de

GROUPAMA

Les participants doivent souscrire à une assurance personnelle

- Article 7 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicales des participants est du ressort de l'ASPN qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) avec mise à disposition de sapeurs-pompiers avec ambulance

- Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera fait par la société INLIVE.NC au moyen de leur logiciel et de puce électronique

- Article 9 : Classement et récompenses

Seule la course des 5 kms chronométrée sera classée et récompensée avec uniquement au scratch

- Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif

- Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement chaque coureur autorise expressément l'ASPN à utiliser les images

- Article 12 : Annulation

L'ASPN se réserve la faculté d'annuler ou de reporter la course soit sur requête administrative, soit en cas de force majeure (exemple intempéries)

L'annulation de la course engendra un remboursement des inscriptions de tous les participants